

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer un contrat de location pour mon meublé. Veuillez me retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné du versement.

Dans le cas contraire, merci de me faire part au plus vite de votre désistement.

je vous adresse mes sincères salutations.

Paul GARNIER

CONTRAT DE LOCATION

Propriétaire :

Locataire :

INDIVISION LECHAT / GARNIER

M : Paul GARNIER à : Mme, M :

8 résidence des sapins

50610 JULLOUVILLE

Tel. 02 33 61 18 25 Tel :

Tel. 06 38 82 38 63 Tel :

Courriel garnier.paulouis7@orange.fr Courriel :

Composition de la famille : personnes adultes de plus de 13 ans

Durée de la location saisonnière : du à 17 heures
 au à 10 heures

Une fiche descriptive jointe au contrat précise les autres caractéristiques de l'hébergement.

Prix :€ / semaine, soit un total de€.

Prix comprenant toutes les charges. En plus de la location, vous seront facturé(s) :

.. Taxe de séjour : 6,30€ par personne de plus de 13 ans

CETTE LOCATION PREND EFFET, dès qu'un acompte de € a été versé.

Un dépôt de garantie de ..100... € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde de la location. Ce dépôt de garantie vous sera remboursé après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation précisées ci-contre.

Le

Fait le

Le propriétaire

Le locataire

Précéder la signature
de « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION**Conditions de location :**

- le solde de la location sera réglé par un courrier envoyé à l'adresse propriétaire 10 jours avant votre arrivée.
- Un inventaire des lieux sera fait par le propriétaire (ou son mandataire) au début et à la fin du séjour.
- Toute perte ou dégât occasionné par le locataire fera l'objet d'une indemnisation.
- Le locataire s'engage, à son départ, à rendre le gîte aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location pour la date du début du séjour initialement prévu.
- Dans le cas d'une location de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à la signature du contrat.
- Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.
- La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.
- Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux.

Cas particuliers

- Si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires en surnombre, ou de percevoir une majoration.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'appartement.

Conditions d'annulation.

Avant l'entrée en jouissance :

- ❖ L'acompte reste acquis au propriétaire si le gîte n'a pu être reloué pour la même période.
- ❖ L'acompte est restitué quand le gîte a pu être reloué pour la même période, déduction faite de frais de dossier.

A la date d'entrée en jouissance :

- ❖ L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location.

Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée :

- ❖ Le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.
- ❖ L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde

En cas d'annulation par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire le double du montant de l'acompte qu'il a perçu.